

PUBLIÉ LE

22/01/25



 DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES | 06

# NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF

## EXERCICE 2025

## I. Cadre général

---

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Conservatoire des Alpes-Maritimes. Elle est également disponible sur le site internet [www.conservatoire06.fr](http://www.conservatoire06.fr).

Le budget primitif est voté par chapitre et par nature avec présentation fonctionnelle, suivant l'instruction comptable M57.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du Conservatoire. Le Budget Primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours suivant son adoption.

Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Un budget global 2025 de 2 666 638,32 €, prudent et maîtrisé, construit dans le respect des engagements formulés lors du débat d'orientations budgétaires présenté en séance du 18 décembre 2024.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité.

## II. Section de Fonctionnement

---

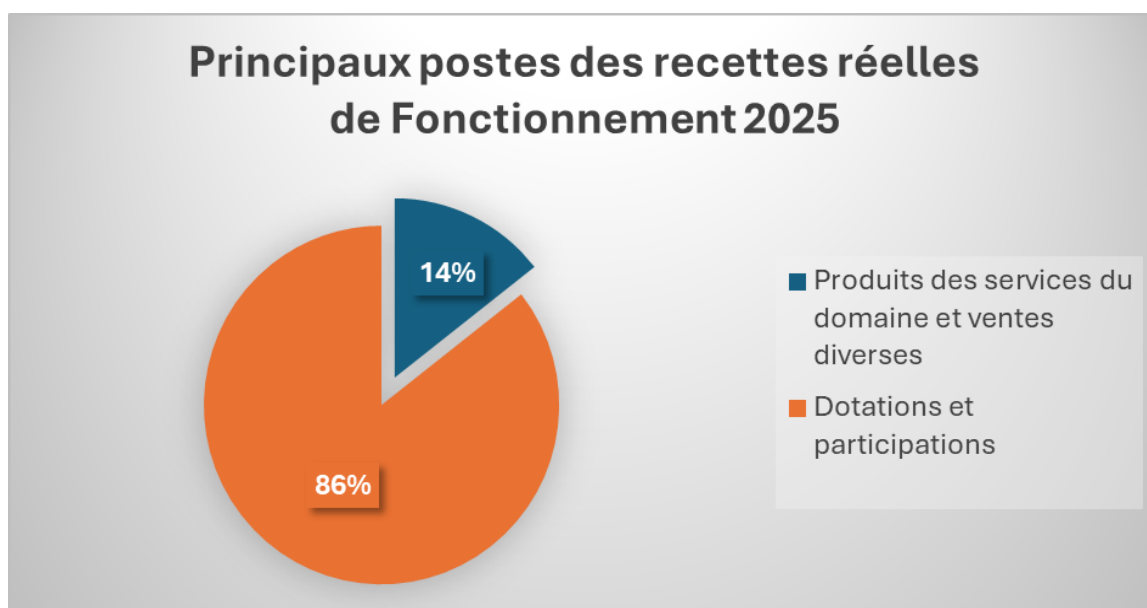
Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 510 000 €** (+6.42 % par rapport au budget primitif 2024).

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du Conservatoire.

### 1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 320 000 €. S'y ajoute l'excédent de fonctionnement reporté 2024 de 190 000 € suivant l'autorisation de reprise anticipée accordée par le Comptable Public, soit un total de recettes de 2 510 000 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitres	Intitulés	BP 2024	BP 2025	Evolution %
013	Atténuations de charges	10 000.00 €	10 000.00 €	0.00%
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	275 000.00 €	330 000.00 €	20.00%
74	Dotations et participations	1 958 000.00 €	1 960 000.00 €	0.10%
75	Autres produits de gestion courante	- €	20 000.00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	950.00 €	- €	
<i>R 002 Excédent de fonctionnement reporté N-1</i>		114 522.33 €	190 000.00 €	65.91%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 358 472.33 €</b>	<b>2 510 000.00 €</b>	<b>6.42%</b>



Par délibération n° 2024-05/07 en date du 22 mai 2024, le Comité Syndical du Conservatoire a fait le choix de faire face à ses dépenses sans recourir à l'augmentation des barèmes de la participation communale et des tarifs d'inscriptions pour la rentrée scolaire 2024-2025. Ce choix marque la volonté d'épargner le pouvoir d'achat des habitants déjà grevé par la situation économique.

**Les produits des services (chapitre 70)** s'élèvent à 330 000 € et intègrent la facturation des inscriptions des élèves, ce chapitre est en hausse de 20 % par rapport à 2024.

### Les dotations et participations (chapitre 74)

Composante essentielle des recettes pour le Conservatoire, avec 1 960 000 € attendus, au titre de :

- La participation départementale à hauteur de 1 480 000 € (soit une baisse de 41 000 € par rapport au budget 2024) ;
- La participation des communes estimée à 370 000 € pour :
  - L'inscription des enfants en cours individuel ;
  - L'inscription des enfants dans le cadre des orchestres aux collèges (OAC) ;
- La participation des collèges (formation des orchestres aux collèges) et les interventions en milieu scolaire (IMS), pour un montant de 110 000 € ;

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) représentent 20 000 € et correspondent au remboursement du SDIS dans le cadre de la convention de mise à disposition de musiciens (vacations Fanfare).

Les atténuations de charges (chapitre 013) composées du remboursement d'un agent en détachement à Monaco, restent stables pour 10 000 €.

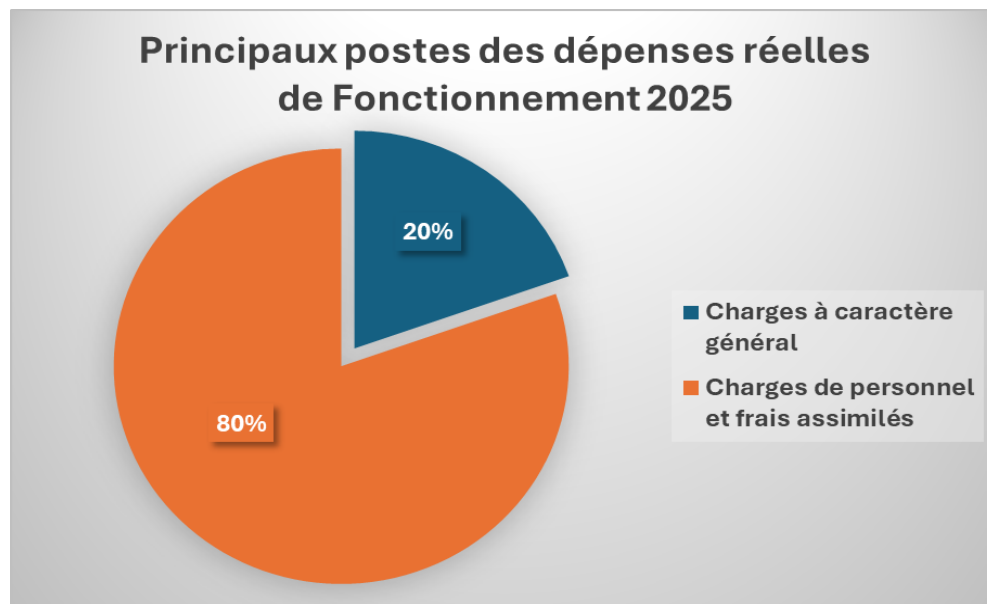
Au **R002** : Report en fonctionnement inscrit à hauteur de 190 000 €.

## **2. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement correspondent notamment aux frais d'administration générale, à la masse salariale, aux indemnités des élus, aux coûts des services et missions confiées aux prestataires.

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Chapitres</b>	<b>Intitulés</b>	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Evolution %</b>
011	Charges à caractère général	412 250.00 €	478 915.00 €	16.17%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 863 400.00 €	1 963 400.00 €	5.37%
65	Autres charges de gestion courante	28 850.00 €	30 800.00 €	6.76%
67	Charges spécifiques	2 322.33 €	3 000.00 €	29.18%
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	- €	1 850.00 €	
023	Virement à la section d'investissement	35 000.00 €	- €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 650.00 €	32 035.00 €	92.40%
<i>D 002 Déficit de fonctionnement reporté N-1</i>				
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 358 472.33 €</b>	<b>2 510 000.00 €</b>	<b>6.42%</b>

Ces inscriptions budgétaires portent le montant des dépenses réelles 2025 à 2 477 965 €.



#### **Chapitre 011 - Charges à caractère général**

Prévision à la hausse sur ce chapitre de 16.17 % par rapport au budget 2024, dont la somme globale est établie à 478 915 € en raison de nouvelles dépenses, notamment :

- Rémunération de certains enseignants en prestations de services (3 professeurs de danse et 1 professeur de musique) ;
- Accroissement des frais de déplacements professionnels ;

#### **Chapitre 012 - Charges de personnel**

Les charges de personnel représentent le poste de dépense le plus important de la section de fonctionnement.

Le Conservatoire s'est engagé à maintenir ses effectifs et à maîtriser sa masse salariale, ce chapitre est ainsi estimé à la somme globale de 1 963 400 € (+5.37 % par rapport au budget 2024) qui s'explique par :

- La mise en place de la protection sociale complémentaire Prévoyance ;
- Le recrutement de 2 professeurs de danse à temps non complet (2 x 10h/20<sup>ème</sup>) ;
- Le recrutement d'un professeur de batterie (10h/20<sup>ème</sup>) ;
- Modification du poste du professeur de saxophone (10h/20<sup>ème</sup>) ;
- Prévision de 2 remplacements en cas d'arrêt maladie ;
- Vacances en musique (DEPT06-SDIS06) ;
- Le GVT, glissement vieillesse technicité lié à l'évolution mécanique des carrières :
  - 5 agents présents sur le tableau d'avancement d'échelon (3 de catégorie B ; 2 de catégorie A) ;
  - 1 avancement de grade de catégorie A pour le passage en hors classe (sous réserve d'un départ à la retraite) ;
  - 1 avancement de grade par examen professionnel, ATEA Principal de 1<sup>ère</sup> classe (sous réserve de réussite) ;
  - 1 promotion interne, 1 de catégorie B (sous réserve d'admission).

### **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante**

Hausse enregistrée de 6.76 % par rapport au budget 2024. Il regroupe notamment les indemnités des élus ainsi que les redevances pour licences, sauvegardes et autres logiciels. La somme portée à ce chapitre s'élève à 30 800 €.

### **Chapitre 67 - Charges spécifiques**

Une somme de 3 000 € est inscrite en prévision de titres de recettes annulés sur exercices antérieurs.

### **Chapitre 68 - Dotations aux provisions**

Une somme de 1 850 € est inscrite au titre des provisions semi-budgétaires, pour couvrir les créances douteuses.

### **Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Ce chapitre d'un montant de 32 035 € inclus les échéances d'amortissements connues, une estimation des échéances d'amortissement au prorata temporis ainsi qu'un rattrapage d'amortissements.

En effet, il a été constaté un passif cumulé d'amortissements non comptabilisés lors de la reprise de l'inventaire du Conservatoire.

Ce manque de suivi entre l'Ordonnateur et le Comptable Public, durant cette période, a conduit à une accumulation d'amortissements non comptabilisés. La somme totale constatée est de 315 000 € entre l'actif du Comptable Public et l'inventaire du Conservatoire.

Le Conservatoire a obtenu validation auprès du Comptable Public pour étaler cette somme sur plusieurs exercices.

A ce titre, un rattrapage d'amortissement obligatoire sera réalisé à hauteur de 8 109.03 € pour l'exercice 2025 afin de diminuer la somme de 315 000 €.

## **III. Section d'Investissement**

---

La section d'investissement retrace les opérations non courantes et ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine du Conservatoire. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 128 638.32€ (+42.91 % par rapport au budget 2024).

En dépenses, on retrouve principalement l'acquisition des instruments de musique, quant aux recettes, elles proviennent du Fonds de Compensation de la TVA et de l'amortissement des immobilisations.

### **1. RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes d'investissement estimées pour l'année 2025 représentent 128 638,32 €.

La section d'investissement de l'exercice 2024 présente un solde d'exécution négatif de 2 153.11 €.

Par conséquent, le résultat excédentaire cumulé de fonctionnement 2024 d'un montant de 286 203.32 € couvre en priorité le besoin de financement de la section d'investissement de 2 153.11 € et prévoit une dotation complémentaire en réserve de 94 050.21 € pour financer de nouveaux instruments de musique.

Soit un montant total de 96 203.32 € inscrit au compte 1068, suivant l'autorisation de reprise anticipée accordée par le Comptable Public.

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitres	Intitulés	BP 2024	BP 2025	Evolution %
10	Dotations, fonds divers et réserves		96 203.32 €	
021	Virement de la section de Fonctionnement	35 000.00 €	- €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 650.00 €	32 035.00 €	92.40%
041	Opérations patrimoniales	- €	400.00 €	
<i>Restes à Réaliser N-1</i>				
<i>R 001 Excédent d'investissement reporté N-1</i>		38 364.63 €		
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>90 014.63 €</b>	<b>128 638.32 €</b>	<b>42.91%</b>

## 2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les prévisions des dépenses d'investissement 2025 sont de l'ordre de 128 638,32 €.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitres	Intitulés	BP 2024	BP 2025	Evolution %
21	Immobilisations corporelles	89 064.63 €	126 085.21 €	41.57%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	950.00 €	- €	
041	Opérations patrimoniales	- €	400.00 €	
<i>Restes à Réaliser N-1*</i>				
<i>D 001 Déficit d'investissement reporté N-1</i>			2 153.11 €	
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>90 014.63 €</b>	<b>128 638.32 €</b>	<b>42.91%</b>

(\*) Les restes à réaliser (RAR) sont des engagements juridiques donnés à des tiers découlant de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice qui vient de s'achever.

#### IV. Données synthétiques du budget

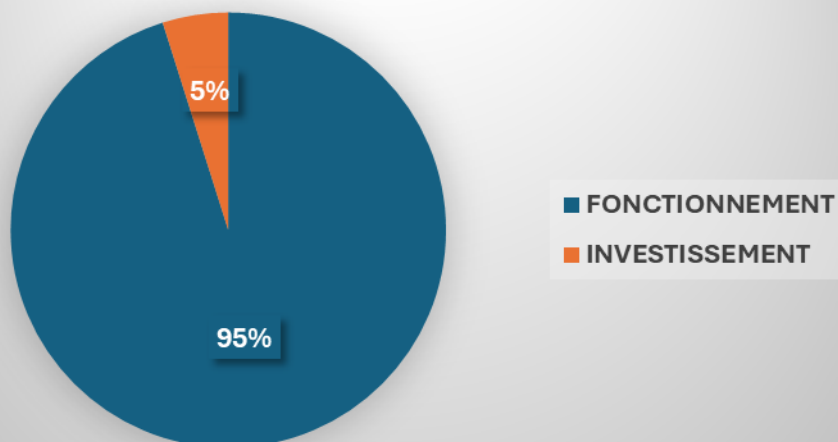
---

##### EVOLUTION BUDGET 2024 / BUDGET 2025

	FONCTIONNEMENT		
	BUDGET 2024	BUDGET 2025	EVOLUTION
DEPENSES	2 358 472.33 €	2 510 000.00 €	6.42%
RECETTES	2 358 472.33 €	2 510 000.00 €	6.42%

	INVESTISSEMENT		
	BUDGET 2024	BUDGET 2025	EVOLUTION
DEPENSES	90 014.63 €	128 638.32 €	42.91%
RECETTES	90 014.63 €	128 638.32 €	42.91%

##### BUDGET PRIMITIF 2025





## 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2025

FONCTIONNEMENT			
		DÉPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de Fonctionnement votés	2 510 000.00 €	2 320 000.00 €
REPORTS	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit)	190 000.00 € (si excédent)
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 510 000.00 €</b>	<b>2 510 000.00 €</b>
INVESTISSEMENT			
		DÉPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'Investissement votés	126 485.21 €	128 638.32 €
REPORTS	Restes à réaliser N-1		
	001 Solde d'exécution de la section d'Investissement reporté	2 153.11 € (si solde négatif)	(si solde positif)
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>128 638.32 €</b>	<b>128 638.32 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>2 638 638.32 €</b>	<b>2 638 638.32 €</b>

## 2. ÉTAT DE LA DETTE

Pour l'exercice 2025, le Conservatoire n'a pas prévu de recourir à l'emprunt.

## V. Évolution prévisionnelle du niveau d'épargne

	BP 2024	BP 2025	Evolution %
Recettes réelles de Fonctionnement	2 243 000.00 €	2 320 000.00 €	3%
Report de l'excédent de Fonctionnement	114 522.33 €	190 000.00 €	66%
<b>Total des recettes de Fonctionnement</b>	<b>2 357 522.33 €</b>	<b>2 510 000.00 €</b>	<b>6%</b>
Dépenses réelles de Fonctionnement	2 306 822.33 €	2 477 965.00 €	7%
Intérêts des emprunts	- €	- €	
Remboursement en capital	- €	- €	
<b>Epargne de Gestion</b>	<b>50 700.00 €</b>	<b>32 035.00 €</b>	<b>-37%</b>
<b>Epargne Brute</b>	<b>50 700.00 €</b>	<b>32 035.00 €</b>	<b>-37%</b>
<b>Epargne Nette</b>	<b>50 700.00 €</b>	<b>32 035.00 €</b>	<b>-37%</b>

Sans dette, les trois épargnes sont identiques, ce qui reste rare dans les collectivités.

## DÉFINITION DES ÉPARGNES

Ces indicateurs permettent d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

**Epargne Brute** : Recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement. On la nomme aussi « capacité d'autofinancement brute (CAF brute) » et sert à financer en priorité au remboursement de la dette et aux dépenses d'équipement.

**Epargne de Gestion** : Epargne brute plus intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée hors frais financiers.

**Epargne Nette** : Epargne de gestion moins annuité du capital de la dette **ou** Epargne brute moins remboursement de la dette. Appelée aussi, « capacité d'autofinancement nette (CAF nette) », elle représente l'épargne disponible pour autofinancer une partie des dépenses d'investissement après déduction du capital de la dette.

